

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Cabat Place Phase II. 2nd Floor

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NL A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPGSC - Nfld. Region Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NL A1C 5T2

Title - Sujet			
Tow Tank Carriage Operators	Console		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
31234-167559/A		2016-1	1-18
Client Reference No N° de re 31234-167559	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ro PW-\$XAQ-031-6737	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
XAQ-6-39126 (031)			
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fir	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Newfoundland Standard
on - le 2016-12-06			Time NST
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	n: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Baird, Janice		X	aq031
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	o N° de FAX
(709) 772-2999 ( )		(709) 7	72-4603
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:		
Destination - des biens, servic			
NATIONAL RESEARCH CO			
KERWIN PLACE AND ARC	TIC AVE.		
P.O.BOX 12093 STN A ST JOHNS			
Newfoundland and Labrador			
A1B3T5			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signe de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	er au nom du fournisseur/
Signature	Date



Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX 3	
1.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX - SOUMISSION	3
1.2	COMPTE RENDU	3
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS 4	
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE CONCURRENTIELS - SOUMISSION	4
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	6
2.5	LOIS APPLICABLES	6
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ET RE	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTI	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1	Énoncé des travaux - Contrat	11
6.2	Clauses et conditions uniformisées	11
6.3	Exigences relatives à la sécurité	11
6.4	Durée du contrat	11
6.5	Responsables	11
6.6	Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires	12

31234- N" de ré	vitation - Solicitation No. -167559/A ff. du client - Client Ref. No. -167559	N* de la modif - Amd. No. File No N* du dossier $XAQ$ -6-39126	Id de l'acheteur - Buyer ID  xaq031  N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS
6.7	Base de paiement - pri	x plafond	13
6.8	Instructions relatives à	la facturation	13
6.9	Attestations et renseig	nements supplémentaires	13
6.10	Lois applicables		13
6.11	Ordre de priorité des documents		14
6.12	Exigences en matière d'assurance		14
ANNE	XE A		15
ÉNON	ÉNONCÉ DES TRAVAUX		15
ANNE	XEB		35
BASE	DE PAIMENT		35
ANNE	XE C		36
D'ASS	SURANCE DE RESPONS	ABILITE CIVILE COMMERCI	ALE 36
	NEXE « D » rmation requise pour l'attestation relative au Code de co		38 conduite 38

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

# 1.1 Énoncé des travaux – soumission

Générateur de vagues du bassin d'essais des carènes du CNRC

#### **OBJECTIF**

Le portefeuille Génie océanique, côtier et fluvial (GOCF) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a entrepris de moderniser la console de commande de son bassin d'essais de carènes à St. John's (Terre-Neuve, Canada) afin d'en rehausser l'ergonomie et l'efficacité.

Cette exigence est pour la conception et la fourniture de remorquer un nouveau réservoir de transport à la salle de commande de la console doit à la Chambre que la collecte de données, analyse informatique, transport Drive, de la vidéo et des systèmes de surveillance.

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

# 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N\* de la modif - Amd. No.

File No. - N\* du dossler XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No / N° VME - FMS

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 2.3 Ancien fonctionnaire - - concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

# Définition

Aux fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

a. un individu;

N\* de l'invitation – Solicitation No. 31234-167559/A N\* de réf. du client – Client Ref. No. 31234-167559

N° de la modif - Amd, No.
File No. - N° du dossier

XAQ-6-39126

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du</u> Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

# Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

# 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

 $N^*$  de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A  $N^\circ$  de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I:

Soumission technique (2 copies papier)

Section II:

Soumission financière (2 copies papier)

Section III:

Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

# Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

# Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

# 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Nº de la modif - Amd, No.

File No. - N\* du dossier XAQ-6-39126 ld de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N" CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans l'annexe C.

# 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix (s'il y a lieu)

#### 4.2 Méthode de sélection

S'il vous plaît se référer à l'Annexe E - Méthode de sélection

N" de la modif - Amd, No,

File No. - N\* du dossier XAQ-6-39126 td de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.qc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Nº de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126 ld de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

# 5.2.3.1 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CCUA A3005T (2010-08-16) Statut et disponibilité du personnel

# 5.2.3.2 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16) Études et expérience

#### 5.2.3.3 Indemnisation des accidents du travail

Indemnisation des accidents du travail - lettre d'attestation

Le soumissionnaire doit avoir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné.

Le soumissionnaire devra fournir un certificat ou une lettre émis par la Commission des accidents du travail attestant que son compte est en règle, dans les 2 jours suivant la demande de l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourra avoir pour conséquence que la soumission soit jugée non recevable.

#### 5.2.3.4 Exigences en matière d'assurance

#### Assurance - preuve de disponibilité avant attribution du contrat

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D.

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

N" de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A N" de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559 N" de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Énoncé des travaux – Contrat

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

#### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.3 Exigences relatives à la sécurité

- 6.3.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Meilleure date de livraison - soumission

Bier	n que la	livraison	soit requise	avant le 3	i mars	2017,	la meilleure	prestation	de services	qui pou	urraien
être	offerts	est :								, ,	

# Instructions relatives à l'expédition

Le fournisseur assumera tous les frais de livraison et les risques liés au transport jusqu'aux locaux du CNRC à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

# 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Janice Baird, Specialiste en approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements

Téléphone: 709-772-2999 Télécopieur: 709-772-4603 N" de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559

 $N^*$  de la modif - Amd, No. File No. -  $N^*$  du dossier XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Courriel: janice.baird@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Le chargé de projet  Le chargé de projet pour le contrat est :  Nom :	
Nom:	6.5.2 Chargé de projet
Titre:  Organisation:  Adresse:  Téléphone:  Insérer ou supprimer, selon le cas  En son absence, le chargé de projet est:  Nom:  Titre:  Organisation:  Adresse:  Téléphone:   Télécopieur:   Courriel:  Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.  6.5.3 Représentant de l'entrepreneur  Nom:  Titre:  Téléphone:   Téléphone:   Télécopieur:   Télécopieur:  Télécopieur:  Télécopieur:  Télécopieur:  Téléco	Le chargé de projet pour le contrat est :
Télécopieur:	Titre: Organisation:
En son absence, le chargé de projet est :  Nom : Titre : Organisation : Adresse :  Téléphone : Courriel :  Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.  6.5.3 Représentant de l'entrepreneur  Nom : Titre : Téléphone : Téléphone : Téléphone : Téléphone :	Télécopieur :
Nom:	Insérer ou supprimer, selon le cas
Titre: Organisation: Adresse:  Téléphone: Télécopieur: Courriel:  Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.  6.5.3 Représentant de l'entrepreneur  Nom: Titre:  Téléphone: Télécopieur:	En son absence, le chargé de projet est :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.  6.5.3 Représentant de l'entrepreneur  Nom:  Titre:  Téléphone:  Télécopieur: Télécopieur: Télécopieur: Télécopieur:	Titre: Organisation:
du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.  6.5.3 Représentant de l'entrepreneur  Nom: Titre: Téléphone: Télécopieur:	l elecopieur :
Nom : Titre :  Téléphone : Télécopieur :	du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être
Titre :  Téléphone :  Télécopieur :	6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Télécopieur :	Nom : Titre :
	Télécopieur :

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

 $\mbox{N}^{*}$  de l'invitation - Solicitation No. 31234--167559/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 31234--167559

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossler XAQ-6-39126

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

# 6.7 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme « l'annexe \_\_\_\_\_\_ »), selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane \_\_\_\_\_ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7.1 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

# Clause du Guide des CCUA

H1000C

(2008-05-12)

Paiement unique

C2000C

(2007-11-30)

Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

# 6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

#### 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N\* de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A N\* de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559 N" de la modif - Amd, No.

File No. - N\* du dossier XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N" CCC / CCC No./ N" VME - FMS

# 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention:
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales besoins plus complexes de services;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- f) l'Annexe « D », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_\_, (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_\_ » ou « modifiée le \_\_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

# 6.12 Exigences en matière d'assurance

# 6.12.1 Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

Nº de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **ANNEXE A**

# **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

Console de commande pour le chariot du bassin d'essais de carènes du CNRC

#### **OBJECTIF**

Le portefeuille Génie océanique, côtier et fluvial (GOCF) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a entrepris de moderniser la console de commande de son bassin d'essais de carènes à St. John's (Terre-Neuve, Canada) afin d'en rehausser l'ergonomie et l'efficacité.

GOCF a rédigé ce document pour guider les fournisseurs lorsqu'ils prépareront leur proposition technique sur la fabrication d'une nouvelle console qui abritera les systèmes de collecte et d'analyse des données, le système de commande du chariot ainsi que les systèmes vidéo et de surveillance dans la salle de contrôle du bassin d'essais de carènes.

#### Nature du travail

L'entrepreneur retenu remettra ce qui suit.

- 1- Un diagramme détaillé des parties mécaniques et électriques de la console de commande du chariot respectant les contraintes décrites dans ce document, avec la quincaillerie servant à installer les ordinateurs et les moniteurs, un espace d'entreposage aisément accessible, un système de gestion des câbles, la capacité d'effectuer des réglages ergonomiques et les prises de courant ainsi que les connexions au réseau requises.
- 2- Une console complète, prête à être installée, selon les besoins du site et livrée sur les lieux. La console pourra accueillir l'équipement nécessaire au fonctionnement du chariot, à la collecte et à l'analyse des données ainsi qu'aux systèmes vidéo nécessaires aux essais et à la recherche.
- 3- Un manuel d'installation /d'instructions pour assembler la console en vue de son installation définitive sur les lieux (GOCF se chargera de la mise en service), avec soutien technique par téléphone lors de l'installation et de la mise en service.
- 4- La livraison de la console FOB au laboratoire de St. John's (Terre-Neuve, Canada) du portefeuille Génie océanique, côtier et fluvial du Conseil national de recherches du Canada.
- 5- Le soutien technique pendant l'installation et une garantie d'au moins un an après approbation finale du fonctionnement.
- 6- Quatre copies numériques des spécifications techniques.

# 2. Rencontres après l'octroi du marché

Le soumissionnaire dont la proposition a été retenue prévoira deux journées de rencontre (par WebEx ou une méthode similaire), soit une pour examiner le modèle de console avec le CNRC, après l'octroi du marché, et l'autre pour revoir les aspects techniques avant sa fabrication.

#### 3. Accès aux lieux

Renseignements sur le bâtiment

- Accès à l'édifice par une porte de garage multiple avec chariot élévateur permettant le déchargement des marchandises du camion
- 2) Accès à la salle de contrôle du chariot grâce à un pont roulant ou déplacement à la main des matériaux
- Une fois assemblée, la console devra être soulevée sans aide mécanique et traverser une porte standard de 36 po jusqu'à son emplacement définitif.

#### 4. Exigences

La proposition technique inclura ce qui suit.

- Une description claire de la façon dont on respectera chaque exigence obligatoire et chaque exigence cotée.
- Des plans et des dessins détaillés de ce qui suit (la liste n'est pas exhaustive).
  - a. L'emplacement de l'équipement et la disposition des unités de traitement dans l'espace de stockage (ordinateurs, sources d'alimentation sans coupure, claviers, souris, etc.)
  - b. Un plan technique détaillé de la console
  - Des illustrations sous divers angles, des rendus et des vues en relief qui feront ressortir davantage les détails
  - d. Détail des compartiments d'entreposage internes
  - e. Disposition et trajet détaillé des câbles
  - f. Jeu des surfaces ajustables verticalement
  - g. Rapidité des vérins réglant la hauteur
  - h. Jeu des supports du moniteur ou du clavier, ou des deux
  - i. Précisions sur la distribution du courant de 120 V dans la console
- 3) Matériaux employés pour fabriquer la console

N° de l'Invitation - Solicitation No. 31234-167559/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559 N" de la modif - Amd, No.
File No. - N" du dossier
XAQ-6-39126

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Bâti (épaisseur, traitement des joints et des coins fixation ou soudure, conformément aux exigences)
- b. Panneaux d'accès/portes et accessoires
- Peinture servant de fini aux pièces métalliques (méthode d'application, composition, durabilité), conformément aux exigences générales
- d. Surfaces de travail horizontales, conformément aux exigences
- 4) Palette de couleurs disponible pour les surfaces, les garnitures et les accessoires. La couleur définitive sera établie après approbation de la proposition retenue.
- 5) Capacité des surfaces amovibles (poids et élévation)
- 6) Capacité des bras de support mécaniques (poids et élévation)
- 7) Poids que peuvent supporter les surfaces fixes
- 8) Détail et finition des surfaces
- 9) Spécifications relatives à l'alimentation électrique
- 10) Inclusion des autres documents requis, mentionnés plus loin
- 11) Calendrier de fabrication
- 12) Précisions sur l'expédition
- 13) Calendrier de livraison

La proposition technique établira clairement si toutes les exigences énumérées dans ce document sont respectées ou pas. Les exigences qui ne peuvent être respectées seront indiquées clairement. La proposition fera ressortir les solutions de rechange éventuelles aux spécifications ainsi que les fonctionnalités ou capacités supplémentaires du système envisagé.

La proposition illustrera les compétences et l'expérience du soumissionnaire en ce qui concerne la conception du projet, la fabrication et l'intégration du système ou de systèmes analogues. Le soumissionnaire remettra un portefeuille de projets qui inclura la description des systèmes récemment installés, présentement en exploitation.

La proposition comprendra une liste complète des coûts (budget) incluant les frais de la livraison à destination. Les éléments facultatifs seront clairement identifiés.

5. Exigences obligatoires

N" de la modif - Amd, No.

File No. - N° du dossier XAO-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les parties A et B énumèrent les exigences à respecter absolument. La proposition respectera la totalité des exigences obligatoires. Les propositions qui ne respectent pas ces dernières seront jugées non conformes et rejetées sans être examinées davantage.

Le soumissionnaire est prié d'indiquer où se trouve l'information relative à chaque exigence obligatoire ou cotée en signalant la page, la section et le numéro du point correspondant de la proposition. (Les instructions sur la rédaction de la proposition en donnent un exemple dans le tableau ci-dessous.)

# Exigences obligatoires

La console de commande du bassin d'essais de carènes satisfera aux exigences décrites ci-dessous.

Facteur de forme actuel pour la CAO et maquette de la pièce disponibles en format Solidworks..

	Partie A – Exigences obligatoires applicable carènes	s a la console de commande du bas	ssin d'essais	s ae
Numéro	Exigences	Instructions	N° page	Respecté / Pas respecté
1	Le modèle intégrera le but recherché, conformément aux plans (annexe A, pages 18 -28[LL1]). La console comprendra le poste de travail de l'opérateur (cockpit, barre) et un poste d'analyse (figure 3, annexe A, page 20) qui formeront un tout, chaque poste pouvant accommoder automatiquement la station assise et	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de l'exigence.		
	debout (figures 9 et 10, annexe A, pages 23 et 24). Le bâti de la console ne dépassera pas 39,3 pouces de profondeur dans la pièce, au niveau du	Exemple		
	poste de l'opérateur (cockpit, barre), et n'interdira pas l'accès au poste d'analyse par l'embrasure de 34,71 pouces (figure 10, annexe A, page 24). La console mesurera au	La documentation qui suit se rapporte à l'exigence 1 de la partie A.		
	moins 192 pouces de longueur avec le facteur de forme (figure 11, annexe A, page 25). La forme de la console pourra être modifiée de manière à englober une partie ou la totalité de l'espace libéré par le retrait de l'armoire	(Documentation étayant l'offre)		

N" de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A N" de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559

N° de la modif - Amd, No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

			_
	du système de commande à droite du facteur de forme de la console actuelle (figures 13 et 15, annexe A, pages 26 et 27), pour une longueur totale d'un maximum de 241 pouces. L'utilisation de cet espace ne sera pas considérée comme un avantage supplémentaire lors de l'examen de la proposition. L'armoire précitée sera enlevée par le CNRC ou GOCF (figure 15, annexe A, page 27).		
	a. La partie de la console qui occupe l'espace supplémentaire sera en harmonie avec le reste (annexe A, pages 18 - 28).  b. L'espace pourra servir à ce qui suit :		
	i. à prolonger le plan de travail du poste d'analyse par une deuxième surface (fixe ou ajustable en hauteur);  ii. à remplacer le compartiment de stockage requis;		
	iii. une combinaison de i) et de ii).		
2	Logement pour l'équipement de 19 po de largeur constitué de deux baies, chacune d'au moins 7 unités de hauteur (1,75 po/unité) pouvant accueillir de l'équipement d'une profondeur de 24 po. Le système de support servira à entreposer les éléments des systèmes d'éclairage, d'enregistrement et de montage des séquences vidéo (figures 9 et 12, annexe A, pages 23 et 25).	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de l'exigence.	
	a. Le support suspendu pourra être fixé au mur ou à la console de façon rigide.		
	b. On pourra envisager un autre type de support étagé pour l'entreposage pourvu que le fonctionnement visé demeure le même. Voir 1) b. Rien ne doit entraver le fonctionnement du poste de l'opérateur (cockpit, barre) et du poste d'analyse.		

ld de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>3</b>	La console sera installée autour du poste de l'opérateur (cockpit, barre), au centre (121,15 po) de la paroi à laquelle il sera adossé (figures 13 et 15, annexe A, pages 26 et 27).	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de l'exigence.		
4	Trois surfaces de haute densité, s'ajustant indépendamment et de façon automatique à la verticale (figures 9 et 10, annexe A, pages 23 et 24) avec commutateur et câblage intégrés pour régler la hauteur. Le poste de l'opérateur a deux surfaces indépendantes (une pour les moniteurs, l'autre pour les claviers, les souris et le plan de travail) et le poste d'analyse en a une (pour le ou les moniteurs, le clavier, la souris et le plan de travail). (Voir la figure 3, annexe A, page 20)	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de l'exigence.		
5	La console du poste de l'opérateur aura un plan de travail ajustable permettant de voir à travers toutes les fenêtres de la pièce (figure 8, annexe A, page 23) en position assise (hauteur du siège variable de 26 à 36 po). Par conséquent, le modèle intégrera ce qui suit :  a) la surface accueillant le moniteur pourra être réglée de façon à se trouver sous celle supportant le clavier afin que rien ne bloque la vue audessus du moniteur;  b) les deux surfaces ajustables du poste de l'opérateur pourront se déplacer indépendamment en hauteur sans qu'elles se heurtent ou se nuisent.	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de l'exigence.	×	
6	Les ordinateurs et les sources d'alimentation de 120 V requis seront logés et protégés à l'intérieur du facteur de forme de la console.	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de l'exigence.		
7	Le système de gestion des câbles pour l'ensemble des claviers, souris, moniteurs et sources d'alimentation de	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de		

			 _
,	la console fera en sorte que les dispositifs requis soient connectés directement. Les câbles pourront emprunter le même trajet que ceux du système d'alimentation si l'on peut démontrer qu'il n'y aura pas interférence avec le signal de données en séparant physiquement les deux jeux de câbles d'au moins 2 pouces.	l'exigence.	N30
8	L'espace pour les pieds sous le poste de l'opérateur (cockpit, barre) sera suffisant pour permettre la rotation d'un siège semblable à celui servant à piloter les bateaux, avec support pour les pieds, d'au moins 58,5 pouces de diamètre, tel qu'indiqué sur le dessin (figure 13, annexe A, page 26). Le siège sera acheté séparément de la console. (Le présent appel d'offres ne s'applique pas au siège.)	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis illustrant clairement les aspects pertinents de l'exigence.	æ
9	La bande terminale de fils électriques actuelle, dans l'espace prévu pour les pieds, sous le poste de l'opérateur, ne sera pas modifiée dans la console proposée. (Figures 15 et 16, annexe A, pages 26 et 28)	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis identifiant clairement les aspects pertinents de l'exigence.	į
10	Le garde-pieds amovible fait d'un panneau moulé (placage) dans l'espace situé sous le poste de l'opérateur et qui protège la bande terminale de fils électriques actuelle, pourra être facilement retiré afin qu'on y ait accès en cas d'entretien.	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis identifiant clairement les aspects pertinents de l'exigence.	
11	L'emplacement de chaque verrouillage avec clé, de l'arrêt d'urgence et de l'arrêt programmé sera à portée de main de l'opérateur et visible sur le plan de travail accueillant le clavier de l'ordinateur. Exemple d'emplacement (voir la figure 9, annexe A, page 23). Boutons adaptés au facteur de forme (voir la figure 17, annexe A, page 28) dans chacun des cas précités.	Dessins et rendus CAO détaillés mais concis identifiant clairement les aspects pertinents de l'exigence.	
12	Le fournisseur possèdera au moins 5 années d'expérience dans la fabrication de consoles sur mesure pour les services d'urgence, les forces de l'ordre, les autorités portuaires, le	Information attestant l'expérience de l'entrepreneur et incluant, au moins :  - le nom des clients à qui une	

 $\mbox{N}^{*}$  de l'invitation – Solicitation No. 31234--167559/A  $\mbox{N}^{*}$  de réf. du client – Client Ref. No. 31234--167559

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	contrôle de la circulation aérienne et des services similaires.	technologie semblable a été fournie;		
		<ul> <li>un portefeuille de projets décrivant les systèmes récemment installés et la date de l'installation;</li> <li>le nom d'un contact chez le client ainsi que son adresse courriel et son numéro de téléphone actuels.</li> </ul>		
13	Assurance de la qualité  1) Les composants, le matériel et les dispositifs fournis seront neufs, sans marques révélant un usage antérieur.  2) Le bâti de la console sera en métal.  3) Le travail sera de qualité	Fournir une description claire du produit final et de la façon dont on en a garanti la qualité, y compris présentation détaillée des matériaux employés au moyen d'illustrations montrant les surfaces, les arêtes, les armatures, les matériaux, etc. de consoles similaires terminées.		
	uniforme et les matériaux, de qualité supérieure, sans défauts susceptibles d'en altérer l'aspect, le fonctionnement, l'entretien et la sûreté.			
	Aucun bord ni aucune surface non finis visibles			
	5) Bords en métal arrondis ou recouverts d'un capuchon protecteur			
	Soudures solides, sans     fissures, trous, flux, croûtes, ni     inclusions		TII	
	7) Les surfaces horizontales seront toutes faites d'un matériau très dense, de haute qualité, au fini de laminé (le dessus comme le dessous de préférence), avec des bords finis ou des bords et des surfaces faits d'un matériau uni ou usiné à la machine.		i	

Numéro	Exigence	Instructions	N° page	Respecté / Pas respecté
1	Vérins déplaçant le plan de travail verticalement  1) Les vérins et les moteurs seront intégrés au bâti de la console afin de rendre celle-ci et les surfaces mobiles plus robustes et rigides.	Documentation à l'appui illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.		
	en colonne commandés par un panneau intégré indiquant la hauteur.	Exemple		
	3) Les systèmes de levage incorporeront des moyens pour empêcher la flexion et le bombement susceptibles d'endommager la console ou la structure, advenant le cas où les vérins ne seraient plus synchronisés ou la charge imposée aux surfaces serait différente.	La documentation que voici se rapporte à l'exigence 1.1 de la partie B.  (Documentation étayant l'offre)		
	4) Les systèmes mobiles actionnés par les vérins seront dotés d'un système d'arrêt de sécurité afin que l'opérateur ne se blesse pas par pincement ou écrasement.			
2	Entreposage  1) Compartiment de stockage interne protecteur et voie d'accès facile à sept tours d'ordinateur moyennes mesurant environ 17 po de hauteur, 8 po de largeur et 20 po de profondeur dans le bas des extensions latérales	Documentation à l'appui illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.		

XAQ-6-39126

	The second secon		
	(armoire/plan de travail)		
	2) Source d'alimentation sans coupure d'environ 9 po de hauteur X 7 po de largeur X 18 po de profondeur (elle sera fournie par le CNRC)		
	1 amplificateur de microphone     TAO BG 220		
	4) 2 supports de 19 po pour le stockage d'au moins 7 unités (1,75 po/unité) de hauteur et de 24 po de profondeur		
3	Aménagement d'un emplacement pour une imprimante laser sur la console ne causant aucune obstruction. Espace minimum requis de 20 po X 20 po (figures 1 à 8, annexe A, pages 19 à 23)	Documentation à l'appui illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	25
4	Placage de la console  1) Panneaux amovibles au bord fini replié ou encadré  2) Les panneaux doivent pouvoir être retirés aisément et vite sans outils spéciaux.  3) Panneaux conçus et fabriqués pour être rigides  4) Les panneaux permettront le refroidissement des composants internes par aération naturelle ou forcée comme suit :  a. lames d'aération intégrées aux panneaux pleins;  b. grille en métal perforé/expansé rigide aux extrémités lisses ou treillis rigide à transparence réduite (on privilégiera la grille en métal perforé)	Documentation à l'appui illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	

	5) Peinture et couleur assorties au bâti de la console		
5	Installation du moniteur  1) Mécanismes entièrement ajustables maintenant l'appareil solidement en place une fois que l'utilisateur l'a placé comme il le désire  2) Les dispositifs de fixation au moyen de boulons normalisés par la VESA servant à installer et à positionner le moniteur seront fournis avec la console.  3) Dispositif de positionnement capable de supporter au moins le poids d'un moniteur standard de 30 pouces	Documentation à l'appui illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	
6	Cadre de la console assez rigide pour supporter latéralement l'accélération maximale du chariot (1 m/s², environ 0,1 G) sur toute la longueur de la console, sans plier ni quitter l'emplacement où il se trouve.	Documentation à l'appui illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	
7	Alimentation      Le système ou les unités de distribution de l'électricité intégrés au plan de travail et les fils pour les connecter feront partie de la console.      Les systèmes ou unités de distribution de l'électricité sur mesure seront homologués par la CSA ou possèderont une certification équivalente.      Le système de distribution de l'électricité répondra à tous les besoins d'alimentation de la	Documentation à l'appui illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	

	<del></del>	
	console, soit au moins 3 jeux de positionneurs de surface, 7 ordinateurs, 9 moniteurs, au moins 10 dispositifs sur le râtelier et toutes les prises disponibles à la surface du plan de travail.  4) Le système ou les unités d'alimentation intégrés seront attachés au conditionneur d'énergie (isolement) existant de 120 V et 30 A comme suit :  a. soit par des câbles électriques de 20 pi du code requis par unité d'alimentation (solution privilégiée),  b. soit de nature adéquate et conforme au code de l'électricité canadien ainsi qu'aux exigences de sécurité pour pouvoir se brancher aux	
	réceptacles isolés existants ou futurs dans la pièce.  5) Le personnel du CNRC posera les câbles électriques qui raccorderont l'équipement aux réceptacles de 120 V et 15 A de la console lors de l'installation et de la mise en service. (À l'exception des prises éventuelles montées sur le plan de travail qui incluront le câblage et les réceptacles enfichables ou seront fixées à la source d'alimentation de 120 V.)  6) Un électricien certifié du CNRC procèdera au branchement à la source d'alimentation s'il y a lieu de le faire au moment de l'installation.	
8	Installation	Documentation à l'appui,

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 31234--167559/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 31234--167559

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126

ld de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La console sera emballée complète ou partiellement montée ou par modules et, une fois déballées, toutes les pièces pourront être soulevées et passer par une porte standard de 36 po sans qu'on ait besoin d'assistance mécanique.

illustrant clairement le respect des exigences. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.

# **EXIGENCES COTÉES**

Les exigences que voici seront cotées d'après le nombre de points obtenus.

Partie C -	- Exigences cotées		
Numéro	Critère d'évaluation	Instructions	Maximum
1	Ajustement automatique de la hauteur des trois plans de travail sur une plage d'environ 28 à 50 po avec système de gestion et de protection contre le pincement du câblage.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	20 points
		Exemple	
		La documentation que voici se rapporte à l'exigence cotée 1 de la partie C.	
		(Documentation étayant l'offre)	
2	Accès intégré au(x) réceptacles d'alimentation de 120 V, à la connexion réseau et aux connexions de type USB pour les données sur les plans de travail horizontaux	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	10 points
3	Démonstration que l'opérateur peut voir clairement, sans obstruction, l'écran de jusqu'à 7 moniteurs de	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus	20 points

	24 po quand il est assis, cinq (5) moniteurs au moins étant fixés au plan de travail. Les deux (2) moniteurs restants pourraient être suspendus.	et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	
a	(Voir les illustrations de la figure 1, annexe A, page 19)		
4	Démonstration que l'opérateur peut voir clairement, sans obstruction, l'écran de 2 moniteurs de 24 po quand il est assis au poste d'analyse, comme sur les illustrations de la figure 1, annexe A, page 19.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	20 points
5	Panneau d'accès intégré s'enlevant facilement (placage) ou portes avec charnières pour couvrir le ou les espaces d'entreposage exposés afin de protéger les composants se trouvant à l'intérieur. Dans la mesure du possible, on fera en sorte que l'esthétique de la console demeure la même.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	15 points
6	Les supports des moniteurs seront des mécanismes réglables autorisant un déplacement indépendant de l'appareil dans les directions établies, selon les limites indiquées.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	15 points
7	L'espace sera assez vaste pour accueillir trois claviers et souris sur le plan de travail du poste de l'opérateur (cockpit, barre). Figures 2, 4 et 5, annexe A, pages 20 et 21.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	20 points
8	Au niveau du poste de l'opérateur (cockpit, barre), capacité de libérer de l'espace de travail en plaçant aisément au moins un clavier et une souris hors de vue sans avoir à les débrancher.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	10 points

9	Deux systèmes de support de clavier à base fixe, articulés et ajustables indépendamment, autorisant l'accès à de l'équipement d'acquisition spécial (jusqu'à cinq claviers accessibles à partir du poste de l'opérateur incluant le cockpit et la barre) avec plage de mouvement. (Figures 4 à 8, annexe A, pages 21 à 23)	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	10 points
10	Console conçue pour être facilement installée et assemblée par les employés du CNRC, sans outils spéciaux, y compris les éventuels raccordements électriques. La quincaillerie des fixations et les instructions ou le manuel de l'opérateur seront inclus.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	15 points
11	La console et le système de vérins comprendront des mécanismes faisant en sorte que le bâti de la console, les armoires, les plans de travail et les vérins sont installés d'aplomb et de niveau.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	15 points
12	Le système de refroidissement passif ou à air forcé de l'unité de traitement et de la baie sera intégré à la console.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	15 points
13	De préférence, la console sera conçue pour être ouverte du côté du mur auquel elle est adossée. Figure 6, annexe A, page 22	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles clarifiant la conception et la disposition.	10 points
14	Toutes les surfaces en métal seront peintes (de préférence avec une peinture à l'époxyde résistante). On énumérera les normes ASTM ou	Liste détaillée des normes	15 points

*3	autres s'appliquant à la résistance à l'abrasion, la couleur, la stabilité, la robustesse et l'adhérence de la peinture employée.		
15	Les surfaces horizontales seront faites d'un matériau très dense résistant aux chocs et à l'abrasion, dont la couleur ne pâlira pas et dont la qualité sera stable. Énumérer toutes les normes ASTM, ANSI et NEMA se rapportant aux essais sur l'adhérence et les surfaces.		15 points
16	Tous les plans de travail horizontaux ajustables en station assise/debout seront supportés par une armature en métal indépendante qui facilitera le contact entre vérins et support.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	20 points
17	Liste de références	Deux ou trois références incluant le nom, l'adresse postale, l'adresse courriel et le numéro de téléphone	15 points
18	Preuve d'au moins cinq années d'expérience dans la fabrication de consoles sur mesure	Portefeuille de projets incluant une ou deux consoles faites sur mesure	15 points
19	Support amovible éventuel pour un manche à balai et son câblage  1) Adaptateur du logement du manche à balai facile à retirer de la console  2) Le manche à balai sera placé de manière à ce que l'opérateur assis à la console y ait facilement accès de la mair droite. Voir les illustrations 9, 13 et 14, annexe A, pages 23 et 26  3) Une fois en place, l'unité sera solidement maintenue.  4) L'adaptateur abritera un		10 points
	manche à balai industriel		

		<u> </u>	
	standard. (Figure 14, annexe A, page 26)		
	<ol> <li>Le logement de l'adaptateur enfermera le bas du manche à balai jusqu'à l'anneau.</li> </ol>	is .	
	<ol> <li>Le manche à balai pourra être retiré de son logement et entretenu.</li> </ol>	Tig.	
	7) Le manche à balai sera doté d'un adaptateur enfichable permettant de le connecter au chariot à partir de la console (enfichable à la console). Fiche à 10 broches MIL-SPEC. L'emplacement et les dimensions de la prise seront bien indiqués sur la console. Le CNRC s'occupera du câblage et du raccordement après la livraison.		
20	Emplacement pour un microphone et son commutateur. Le microphone existant nécessite un orifice de ½ po et l'interrupteur basculant, un orifice de 1,10 po x 0,42 po.	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	5 points
21	Longueur précise du trajet emprunté par le câblage du clavier, des souris et des moniteurs du côté de l'utilisateur jusqu'à son extension maximale à travers le système de gestion du câblage dans la partie de la console servant à l'entreposage. (Partie B, exigence spécifique à l'article (2))	Documentation concise à l'appui, justifiant la solution choisie. Elle pourra inclure des dessins CAO, des rendus et des explications textuelles.	10

**TOTAL 300 POINTS** 

# **SÉLECTION**

Fondement de la sélection - Note combinée la plus haute pour le pointage technique et le prix

- 1. Pour être retenue, la soumission :
  - a. se conformera à toutes les exigences de l'appel d'offres;

N° de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A
N° de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559

Nº de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126

- b. respectera tous les critères obligatoires;
- c. obtiendra au moins 225 points lors de l'évaluation technique reposant sur un total de 300 points.
- 2. Les soumissions qui ne respectent pas l'exigence a), b) ou c) seront rejetées.
- On retiendra la soumission qui obtiendra la plus haute note combinée pour le pointage technique et le prix. Le pointage technique comptera pour 80 % de la note combinée et le prix, pour 20 %.
- La note technique sera établie comme suit : nombre total de points recueillis lors de l'évaluation divisé par le maximum de points, multiplié par 80 %
- 5. La note relative au prix sera établie au prorata du prix le plus bas proposé et multipliée par 20 %.
- La note technique et celle relative au prix de chaque soumission seront additionnées pour établir la note combinée.
- 7. On ne retiendra pas nécessairement la soumission à la note technique la plus haute ni celle au prix le plus bas. C'est celle qui obtiendra la plus forte note combinée pour le pointage technique et le prix qui sera recommandée en vue de l'octroi du marché.

Le tableau qui suit illustre l'évaluation de trois soumissions. Celle retenue est établie au moyen du rapport 80/20 mentionné pour le pointage technique et le prix. Le nombre maximum de points qu'il est possible d'obtenir est 135 et le prix estimatif le plus bas est de 45 000 \$ (45).

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Sélection – Note combinée la plus haute (pointage technique – 80 %; prix – 20 %)

		1 <sup>ere</sup> soumission	2e soumission	3º soumission
Pointage technique		115/135	89/135	92/135
Prix estima	atif	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note technique	115/135 x 80 = 68,15	89/135 x 80 = 52,74	92/135 x 80 = 54,52
Calculs	Note pour le prix	45/55 x 20 = 16,36	45/50 x 20 = 18,00	45/45 x 20 = 20,00
Note comb	oinée	84,51	70,74	74,52
Classeme	nt	1 er	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 31234--167559/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 31234--167559

N" de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126 Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **ANNEXE B**

#### **BASE DE PAIMENT**

Base de paiement

Sous réserve des dispositions ci-après, on vous remboursera les dépenses raisonnablement et convenablement engagées aux fins de l'exécution des travaux; la taxe de vente harmonisée en sus devrait apparaître à titre d'élément distinct sur toutes les demandes de paiement, conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir un prix de lot ferme tout compris pour la livraison de la Loi sur le transport de contrôle FOB destination au Conseil national de recherches du Canada, de l'océan, côtières et de la rivière Engineering Laboratory, St. John's (T.-N.-L.)

Prix ferme total	:
TVH en s	:118

# ANNEXE C EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

# Assurance de responsabilité civile commerciale

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées: Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
  - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
  - q. Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-6-39126

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq031
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

r. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la <u>Loi sur le ministère de la Justice</u>, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.
Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante : Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

# Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- 3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 31234-167559/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 31234-167559

N° de la mod f - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID xaq031 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossler XAQ-6-39126

# **ANNEXE D**

# Information requise pour l'attestation relative au Code de conduite [Compléter avec le soumission]

Veuillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.

		reprise indi				
				u d'un partic étaire ou pa		int affaires sous le
Dans le c	as d'une coe	ntreprise: l	e nom de t	ous les mei	nbres acti	uels de la coentrep
	3					